

# MAIRIE DE COURLANS

330 Rue Robert Morland  
39570 Courlans

Tél.: 03.84.47.12.05  
mairiedecourlans@wanadoo.fr

---

## COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA REUNION

### DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 JUILLET 2021

**PRESENTS** : COLOMER Patrick DORMOY David, DUBOIS Evelyne, FILIATRE Daniel, FOURNOT Philippe, GROS Jean-Gérard, GUIGON Delphine, PATTINGRE Alain, PRUDENT Sonia, SCOARNEC Carine, SPICHER Marie, VADROT Pascal.

**ABSENTS EXCUSES** : CUENIN Tiphaine qui donne pouvoir à PATTINGRE Alain ; MINARY Guy

**SECRETARE DE SEANCE** : FOURNOT Philippe

Monsieur le Maire demande au Conseil municipal l'autorisation d'ajouter 1 point à l'ordre du jour. Accord à l'unanimité.

#### **1- REVISION DES TARIFS**

##### **- Repas Personnes Agées – Téléalarme - Repas enfants- Garderie**

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier du syndicat mixte ouvert qui a la gestion de la cuisine centrale afin de fournir les repas pour les Personnes âgées et les enfants. Il est prévu qu'à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2021 une augmentation des tarifs des repas. Il est rappelé également les tarifs de la garderie qui est un service mis à disposition des familles.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de fixer à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2021 les tarifs suivants :

- **PERSONNES AGEES** : repas + livraison : 6.70 €
- **ENFANTS** : repas + livraison : 4.60 €
- **TELEALARME** : 24 € (inchangé)
- **GARDERIE** :
  - La semaine : 7 € par enfant
  - Occasionnellement : 3 € par enfant /jour
- **DECIDE** de rendre la garderie gratuite à compter du 3<sup>ème</sup> enfant inscrit d'une même fratrie.

#### **2- ECLA : pacte de gouvernance**

La loi Engagement et proximité du 27 décembre 2019 impose aux EPCI à fiscalité propre d'envisager un pacte de gouvernance sans obligation de l'adopter. Ce pacte de gouvernance doit donner une place importante à chaque commune membre et à l'ensemble des élus communautaires ainsi qu'aux élus municipaux afin de les associer aux processus de réflexion et de décision. Ce pacte permet de construire une démarche collaborative et transversale avec l'ensemble des communes en y associant également des partenaires et la société civile dans un souci de proximité, de transparence et de respect des communes. A la lecture de projet, des élus sont surpris d'un manque de cohérence géographique. Il est proposé également plus de visites des vice-présidents. Le Conseil Municipal, (1 pour, 2 abstentions, 11 contre) émet un avis DEFAVORABLE

#### **3- DROIT DE PREEMPTION URBAIN**

Monsieur le Maire présente 2 déclarations d'intention d'aliéner ou demandes d'acquisition de biens soumis à l'un des droits de préemption prévus par le code de l'Urbanisme enregistrées jusqu'à ce jour en Mairie. Il s'agit :

- Immeuble cadastré : AD n° 153 et AD n° 152 : Rue du Château
- Immeuble cadastré : AD n° 212 : 94 Rue du Perret

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, renonce à utiliser son droit de préemption urbain sur l'ensemble des terrains et immeubles cadastrés mentionnés ci-dessus.

#### 4- **CREDIT AGRICOLE : demande de remboursement des parts sociales**

Monsieur le Maire informe les membres de l'assemblée de l'existence, au sein de l'inventaire de la collectivité, de parts sociales souscrites au Crédit Agricole. Ces parts sociales ont été imposées à l'occasion de la souscription d'emprunts anciens et n'ont plus lieu d'être. Il convient désormais d'en demander le remboursement auprès de la caisse locale du Crédit Agricole. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de demander le remboursement de ces parts sociales du Crédit Agricole.

#### 5- **SCOLAIRE : Renouvellement du PEDT**

Il est exposé au Conseil Municipal que le PEDT (projet éducatif territorial) actuel arrive à son terme. La commune souhaite reconduire les TAP à la rentrée scolaire, il est nécessaire de refaire un PEDT. Un projet a été monté par M. DORMOY, Adjoint, délégué aux affaires scolaires. Le présent projet est présenté aux élus, sera transmis à la DDCSPP ainsi qu'à l'Inspection d'Académie. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide le projet du nouveau PEDT.

#### 6- **COMPTABILITE : décisions modificatives**

Le Conseil Municipal, l'unanimité, modifie les crédits suivants :

6574 : + 60      6232 : - 60

#### 7- **CAVEAU : révision du règlement intérieur**

Monsieur le Maire rappelle que le règlement intérieur pour l'utilisation du caveau date de 2009. Certaines modifications / rappels doivent être apportés. En effet, il est nécessaire de rappeler que la salle doit demeurer un endroit de convivialité ; la présence d'habitations à proximité entraîne le respect de la tranquillité des riverains. Les nuisances sonores sont à proscrire et en tout état de cause doivent être modulées en fonction de l'avancement dans la journée ou de la soirée. Un additif au règlement est présenté au conseil municipal. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide le nouveau règlement ; dit qu'il sera mis applicable dès le 1<sup>er</sup> août 2021.

#### 8- **DEMANDE DE SUBVENTION : Bâtiment technique : raccordement aux réseaux humides**

Monsieur le Maire rappelle que bâtiment technique n'est pas raccordé aux réseaux humides. Il est nécessaire de se mettre en conformité et ensuite de refaire la cour. Le montant des travaux est estimé à 4 931 € HT. Ces aménagements peuvent bénéficier d'aides financières du Conseil Départemental **DST Relance** et de l'Etat : **DETR**. Le Conseil Municipal, après débat, à l'unanimité, sollicite les subventions correspondantes auprès du Conseil Départemental et de l'Etat.

#### 9- **AFFAIRES QUESTIONS DIVERSES**

CONGES ESTIVALES : le secrétariat est fermé du 2 au 24 août inclus. La permanence téléphonique sera assurée par M. le Maire.

L'employé communal est en congés du 2 au 24 août inclus.

INONDATIONS : une demande de reconnaissance de l'état de catastrophe a été déposée en Préfecture.

RELAIS VELO : constat de dégradation : cailloux sur vitre porte d'entrée ; système alarme incendie arraché.

Courrier de M. ZACHARIAS (voisin)

TERRAIN CIMETIERE : signature à venir

La Jument Verte : championnat Franche-Comté équitation : du 5 au 8 août

ECLAIRAGE PUBLIC : extinction la nuit de 23H à 6H à compter du 01/10/2021. Début septembre, une information sera faite à ce sujet sur le site communal et sur les panneaux d'affichage.

SITE INTERNET DE LA COMMUNE : problème de développement mais en cours de réalisation

TERRAIN DE BOULES : à remettre en état

**Le secrétaire de séance,  
Philippe FOURNOT**

**Le Maire,  
Alain PATTINGRE**